PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2009 - 546 du 30 décembre 2009
portant nomination du directeur général de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu la loi n° 11-2009 du 25 novembre 2009 portant création de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-477 du 24 décembre 2009 portant approbation des statuts de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;

Vu le décret n° 2009-468 du 24 décembre 2009 relatif aux attributions du ministre des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication ;

Vu le décret n° 2009-473 du 24 décembre 2009 portant organisation du ministère des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Yves CASTANOU est nommé directeur général de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Yves CASTANOU**, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2009 - 546

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication,

Thierry MOUNGALLA.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-